

L'an deux mille vingt, le 29 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Modalités de concertation de la révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la commune de Champeix en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) sans modification du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR)**

**Date de convocation :** 22 octobre 2020

**Date d'affichage du compte-rendu :** 5 novembre 2020

**Secrétaire de séance :** POJOLAT Marie

**Rapporteur :** COSTON David

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 98

- Titulaires : 93

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 7

**Votants : 114**

**PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE : (98)**

ADMIRAT Nadine  
CALISTE Yolande (S)  
ALBARET Christophe  
PELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy  
ARNAULT Lionel

BARDY André  
BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard  
BERNARD Jean-Paul

BESSON Jean-Louis  
BŒUF Nicole  
BOISTARD Philippe  
BOURG François

BRUN Pascale

BRUNETTI Graziella  
CHABAUD Christelle

CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre  
COLLET Jean-Pierre  
CORRE Jean-Marie  
CORREIA Emmanuel  
COSTE Yves  
COSTON David

COUDUN Valérie  
CREGUT François  
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean  
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence  
DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José  
FERRARIS Nathalie  
FERREIRA Fernando  
FOUCAULT Marie-Françoise  
MAISONNEUVE Alain (S)  
GARNAVAULT Philippe  
GAUDRIAULT Damien  
GILBERT Odile

GOUSSARD Bérengère  
GOYON Guy  
GREGOIRE Nathalie  
GUILLAUME Julien  
HERBST Nadine  
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

LABUSSIÈRE Jean-Marc  
LAGARDE Maguy  
LAMOUREUX Jean-François  
LAVILLE Philippe  
LE MARREC Laurys  
LEGENDRE Denis  
LENEGRE Jean-Louis

LIGNIÈRE Frédéric  
LIVET Bertrand

MAHINC Didier  
MALORON Annie  
MARIANY Marie-Line  
MASSARDIER Marie-Laure  
MEALLET Roger-Jean  
MERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane

PAGESSE Pierre  
PELISSIER Patrick  
PELLEGRINELLI Christophe  
PEREIRA-MAURIAT Christine  
PETEILH Sandra  
PILLON Stéphane  
POJOLAT Marie  
PRADIER Laurent  
PRUNIER Jean-Pierre  
PUECH David  
RAVEL Pierre  
RKINA Mohammed  
GOMEZ Jean-Marc (S)  
ROCHETTE Christophe  
ROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER Gilles  
SALVINI Luc

SAUX Marie-Pierre  
SCHUMACHER Emilie  
SERRA Pierre  
SUIDUREAU Carine  
PLANCHAT-HERY Claire (S)  
TEZENAS Olivier  
THALAUD François  
THERME Jacques  
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent  
TREHIN Anne-Marie  
TRILLEAUD Eric  
VARISCHETTI Martine  
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

## Extrait du du conseil communautaire 2020/05 du jeudi 29 octobre 2020

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5)** AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SUTY Lionel (PLANCHAT-HERY Claire) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16)** BESSEYRE Fabien à RYCKEBOER Christian ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BRUN Pascale ; COSTON Marie à BARRAUD Bertrand ; DABERT Jean-Claude à THEVENET Emilie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à PUECH David ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; KINDT Patrick à MARIANY Marie-Line ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à PILLON Stéphane ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; NUÑEZ-ORTIN Aurélie à FERRARIS Nathalie ; SAUVANT Jean-Pierre à CORREIA Emmanuel ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ;

**ABSENTS EXCUSES : (7)** BARBET Laurent ; BERTHELOT Pascal ; BRUNEL Séverine ; CHANIMBAUD Lionel ; GONTHIER Emmanuel ; NICOLLET Michel ; WALTER Christian ;

\*

### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par délibération en date du 6 février 2008, le conseil municipal de la commune de Champeix a approuvé une ZPPAUP sur une partie de son territoire couvrant le bourg et les secteurs naturels voisins ayant un intérêt paysager fort pour la commune.

Par délibération en date du 7 juillet 2009, le conseil municipal de la commune de Champeix a prescrit la révision du PLU de la commune. Le projet de PLU a été arrêté le 13 décembre 2016 et a été transmis aux partenaires dont l'Etat, début 2017, et a fait l'objet d'une enquête publique à l'automne 2017.

Dans le cadre de l'avis de l'Etat sur le PLU, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a mis en avant plusieurs incompatibilités entre la ZPPAUP et le projet de PLU. Après discussion, l'ABF a proposé de réviser la ZPPAUP en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) sans modification du périmètre du SPR afin de :

- Supprimer les principales incompatibilités entre la ZPPAUP et le PLU approuvé en 2019, et ainsi faciliter la compréhension de ces deux documents par tous, notamment les administrés ;
- Protéger le patrimoine bâti et paysager tout en intégrant une évolution du règlement de la ZPPAUP sur les matériaux adaptés à une typologie de bâti (menuiseries des zones pavillonnaires et des bâtiments modernes datant d'après 1945, voire des bâtiments ruraux dans certains secteurs) ;
- Prendre en compte le contexte économique local mais aussi les contraintes patrimoniales afin de préserver et mettre en valeur le patrimoine remarquable de la commune.

Par délibération n° 2019-02-22 en date du 11 avril 2019, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la révision de la ZPPAUP de la commune de Champeix en PVAP sans modification du périmètre du SPR.

Dans le cadre de cette révision, il est proposé les modalités de concertation suivantes :

- Organisation d'une réunion publique ;
- Parution d'informations dans le bulletin municipal, sur une lettre d'information spécifique et sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- Réalisation d'une exposition.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

### CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code du patrimoine, notamment les articles L631-3 et L631-4, R631-6 à R631-11 et D631-12 à D631-14 ;
- VU** la loi n° 2016-625 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) ;
- VU** le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Champeix en date du 6 février 2008 approuvant la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur la commune de Champeix ;
- VU** la délibération n° 2019-02-22 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 11 avril 2019 portant création de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (ex-ZPPAUP) de Champeix prescrivant la révision de la ZPPAUP de Champeix en PVAP sans modification du périmètre du SPR ;
- VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

\*

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

**Votants : 114**

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **De valider les modalités de concertation à mettre en œuvre dans le cadre de la procédure de révision de la ZPPAUP de la commune de Champeix en PVAP prescrite par la délibération de l'Agglo Pays d'Issoire n° 2019-02-22 en date du 11 avril 2019.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 3 / 11 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 3 / 11 / 2020